

AVIS AUX ELECTEURS DE LA 1re SECTION.
 La Marie nous communique l'avis suivant :
 Les cartes électorales qui n'ont pu être distribuées à domicile, par les soins de la Police, seront tenues à la disposition des intéressés, au Bureau des élections, rue Neuve, n° 3, au 2e étage, les vendredis 11 et samedi 12 courant, de 9 heures du matin à 9 heures du soir et le dimanche 13 mai, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Les cartes seront remises aux titulaires eux-mêmes, justifiant de leur identité au moyen d'un livret militaire, d'un livret de famille ou d'un titre officiel quelconque.

LES CANDIDATS COLLECTIVISTES. — Le parti collectiviste a fait afficher, jeudi, les noms des candidats qu'il présente au scrutin de ballottage dans la première section. Les voici : MM. Roger (Pierre), conseiller sortant, ouvrier fleur ; Lefebvre (Henri), secrétaire général du Parti ouvrier ; Arnaudon (Eugène), secrétaire du Comité de propagande de la Coopérative « La Paix » ; Desmoutz (Victor), ouvrier fleur ; Mansart (Arthur), ouvrier apprenti.

Dans la journée de jeudi également, le parti collectiviste a fait placarder des affiches remerciant les électeurs qui avaient donné leurs voix aux candidats qu'il patronait.

UNE REUNION COLLECTIVISTE RUE DE NAPLES. — Les collectivistes ont réouvert la période électorale en donnant une conférence à l'estaminet de la « Grande-Bourgeoisie », rue de Naples.

250 à 300 personnes y assistèrent. La réunion fut présidée par le citoyen Henri Carrette, maire, entouré des citoyens Millebœuf, adjoint, et Hespel, conseiller municipal.

C'est le citoyen Vingtras qui a pris le premier la parole pour célébrer en termes pompeux les progrès que, d'après lui, le collectivisme vient de faire en France. Il a surtout insisté sur le succès que les idées révolutionnaires seraient appelées à avoir auprès des populations rurales.

Après lui, le citoyen Michel Serrais a chanté en majeur « la gloire éternelle dont vient de se couvrir la démocratie rouennaise ». Il a fait ensuite un réquisitoire contre les syndicats et les coopératives.

Puis c'est le citoyen Moreau, de Bois-le-Roi, qui est venu alpaguer ses anciens électeurs du canton Ouest de ne pas désertier la cause du collectivisme quelque peu malade dans cette partie de la ville. Après avoir fait une assez longue dissertation sur le collectivisme économique, il s'est étendu sur l'importance du scrutin de ballottage.

13 conseillers municipaux de l'Union sociale et patriotique, a-t-il déclaré, pourraient donner beaucoup nos camarades de l'administration municipale.

Enfin un quatrième conférencier, le citoyen Baillet a invité ses auditeurs à faire de la propagande. Il a ajouté que le comité exécutif avait décidé de faire une manifestation dans le quartier.

Avant de proposer un ordre du jour, le citoyen-maire a déclaré avoir opté pour la première section. Il est donc conseiller municipal du quartier de l'Époué.

A la sortie de la réunion, les auditeurs ont formé un cortège qui a parcouru les rues de Naples, de Rome, de Mouvaux, de la Macellerie et Boucher-de-Perthuis au chant de l'Internationale. Mais à chaque coin de rue, des manifestants quittaient le cortège, de sorte qu'à la rue de l'Époué il n'y avait plus qu'une vingtaine de personnes.

LES CONCERTS D'ÉTÉ qui ont lieu, chaque année, au Jardin de Harboux et Place de la Liberté, commenceront dimanche prochain. Voici dans quel ordre les Sociétés se feront entendre.

Dimanche 13 mai et jeudi 17 mai 1900 la Grande Harmonie. — Dimanche 20 et jeudi 24 la Fanfare Delattre. — Dimanche 27 et jeudi 31 la Concordia. — Jeudi 7 juin l'Association Symphonique. — Dimanche 10 et jeudi 14 la Fanfare de Beaulieu. — Dimanche 17 et jeudi 21 la Fanfare « La Paix ». — Dimanche 24 et jeudi 28 la Grande Harmonie. — Dimanche 31 et jeudi 4 juillet la Fanfare Delattre. — Dimanche 8 et jeudi 12 la Concordia. — Dimanche 15 et jeudi 19 la Fanfare de Beaulieu. — Dimanche 22 et jeudi 26 la Fanfare de Beaulieu. — Jeudi 6 septembre l'Union des Trompettes. — Dimanche 9 et jeudi 13 la Fanfare « La Paix ». — Dimanche 16 l'Union des Trompettes.

LES GREVES. — Les fleurs en grève de l'établissement de MM. Mulliez frères ont repris le travail jeudi matin, après avoir obtenu 4 % d'augmentation. 22 rattachés restent en grève.

Dans l'usine de M. M. Dillies frères et Cattaet aucun changement ne s'est produit.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un monteur de l'établissement de M. Félix Vanoutrye, fabricant, s'est blessé aux jambes en tombant. M. le docteur Piquet a examiné le blessé, Denis Delcourt, âgé de 27 ans, demeurant rue du Congo et lui a prescrit quinze jours de repos.

Dans la teinturerie de M. Georges Brouways, l'un des ouvriers, J. B. Cybill, âgé de 29 ans, demeurant rue Monge, en versant de l'acide dans un bue, a reçu des éblouissements dans l'œil gauche. M. le docteur Debutch lui a ordonné quelques jours de repos.

Une bobineuse de l'établissement de MM. les fils d'Alfred Motte s'est fracturé le bras droit en tombant. La blessée, Elise Demulier, âgée de 41 ans, demeurant aux Trois Puits, cour Brame, a été l'objet des soins de M. le docteur Dispa qui lui a ordonné un repos de six semaines.

Il devra subir un repos de huit jours ordonné par M. le docteur Balloinghen.

— Au poignage de MM. Alfred Motte et C^o, l'un des ouvriers, Samuel Desmarchelier, âgé de 16 ans, demeurant rue Fourcroy, cour Millecamp, s'est blessé au pied droit en tombant. M. le docteur Rousseau lui a ordonné huit jours de repos.

L'un des domestiques de MM. Louis Derville et fils, entrepreneurs, a fait une chute et a été pété par ses chevaux. Il a des contusions sur le cou qui le forceront à chômer six jours. Le blessé, Justin Jorion, âgé de 42 ans, demeurant rue de la Masse Mozart, a reçu les soins de M. le docteur Derville.

OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR. — La police a arrêté jeudi matin un journalier, Henri Devoerman, âgé de 25 ans, et l'a conduit au dépôt du 2^e arrondissement.

Cet individu est inculpé d'outrage public à la pudeur ; sa victime serait un jeune homme de 10 ans. M. Lecomte, commissaire de police, instruit cette affaire.

UN ACCIDENT AUX MAGASINS GENERAUX. — Un homme de peine, M. Henri Descamps, âgé de 29 ans, était occupé, mercredi soir, aux Magasins Généraux, à manœuvrer des balles de laine, quand il reçut l'une d'elles sur la jambe droite. Il a reçu des contusions à la rotule. M. le docteur Delattre lui a donné des soins et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

UN CHIEN ENRAGE. — Jeudi matin, vers 9 heures, le p^oposé des douanes Mario a abattu dans le quartier de Cartigny un chien errant et suspect qui a été reconnu atteint de la rage par M. Bertrand, vétérinaire. Cet animal a mordu le chien du douanier.

MENUS-PAINS. — 50 kilos de poisson reconnu impropre à la consommation publique, ont été saisis, jeudi matin, au Minck, par le service des denrées alimentaires.

L'OBIT DU MOIS pour le repos de l'âme de Monsieur CHARLES-HENRI DELANOE qui, par erreur avait été annoncé pour 10 heures, en l'église St-Sépulcre, à Roubaix, sera célébré à 9 h. 1/2, la messe à 10 heures. 68349d

POUR SATISFAIRE sa nombreuse clientèle, la Laiterie d'Oostcamp met en vente, rue du Bois, 13, un délicieux beurre, légèrement salé, se trouve de 35, 0 le kilo. Le beurre frais à 35, 40 se trouve dans tous les dépôts. Le beurre salé, rue du Bois, 13. 68371

CROIX

Scrutin de ballottage du 13 mai 1900
 Deuxième section (Créchet)

Candidats de l'Union Sociale et Patriotique
 MM. DELEPORTE (Henri), employé.
 DUPRESTE (Henri), peintre-décorateur.
 DAMMAN (Eugène), épicier.
 DUBOURG (Jules), chemisier.
 MULLIEZ (Edmond), employé.
 BROUILLARD (Henri), dessinateur.
 DELEU (Victor), employé.
 RENARD (Etienne), trieur.
 BONNIER (Augustin), visiteur de pièces.

L'appel suivant a été adressé aux électeurs :
 « Electeurs du Créchet,
 « Le nombre important de suffrages que nous ont donnés dimanche dernier les électeurs du Créchet, nous a permis de serer de près nos adversaires.
 « Quelques voix de plus nous auraient assuré la majorité absolue au premier tour de scrutin.
 « Une marque si éclatante de confiance de la part du corps électoral dicte leur devoir aux candidats de l'Union sociale et patriotique.
 « Ils restent, pour le scrutin de ballottage, au poste d'honneur et de combat que les électeurs leur ont assigné.
 « Que pas un de ceux qui ont voté pour les candidats républicains, le 6 mai, ne s'abstienne le 11 mai !
 « Que ceux qui n'ont pas pris part au premier tour de scrutin tiennent à honneur de venir dimanche prochain leur devoir civique.
 « Il faut dans un Conseil municipal le contrôle vigilant et désintéressé d'une minorité.
 « Que tous les électeurs qui comprennent cette nécessité, nous accordent leurs libres suffrages !
 « Notre ligne de conduite, si vous nous envoyez au Conseil municipal, sera toute tracée.
 « Nous voudrions, aussi éloignés de la faiblesse que du parti-pris, faire entendre, chaque fois qu'il le faudra, la voix de la modération et de la justice ; nous voudrions être les défenseurs ardents de la liberté de tous nos concitoyens, de l'égalité à laquelle ils ont droit, et de l'union des classes, qui peut seule améliorer le sort du plus grand nombre.
 « Electeurs du Créchet,
 « Pas d'abstention ! Pas de rature ! Pas de participation !
 « Ne vous laissez pas prendre au piège de nos adversaires, qui s'intitulent aujourd'hui candidats républicains, alors que le seul titre qui leur convienne et qu'ils s'empressent de reprendre le lendemain au scrutin, est celui de collectivistes révolutionnaires.
 « Votez pour ceux qui ne séparent pas la République de la Patrie et de la Liberté !
 « Unis étroitement dans l'amour de la République, de la France et de notre chère ville de Croix, nous attendons avec confiance le verdict du suffrage universel !
 « Vive la République !
 « Vive Croix !
 « Deleporte (Henri), employé ; Duprest (Henri), peintre-décorateur ; Damman (Eugène), épicier ; Dubourg (Jules), chemisier ; Mulliez (Edmond), employé ; Brouillard (Henri), dessinateur ; Deleu (Victor), employé ; Renard (Etienne), trieur ; Bonnier (Augustin), visiteur de pièces. »

LE SCRUTIN DE BALLOTAGE. — Le comité de l'Union Sociale et Patriotique rappelle aux électeurs qui auront reçu leur carte, qu'ils peuvent prendre part au scrutin de ballottage, en se faisant accompagner par deux témoins.

FLERS-BREUQU
 Le scrutin de ballottage. — Candidats républicains-libéraux : MM. J. P. Deroback, corrommier, conseiller sortant ; Victor Loriot, délégué ; Emile Duchatel, cultivateur, conseiller sortant ; Jules Dutilleul, maraicher ; Louis Droulez, cultivateur, conseiller sortant.

Désiré Plovaes, cultivateur ; Louis Dewas, maçon ; Henri Hamelin, journalier.

A PROPOS D'UN ACCIDENT DE VOITURE. — D'après les renseignements complémentaires que nous avons reçus, l'accident arrivé à la voiture de M. Watine, contre le balcon de Breux et Wangueul n'a aucune gravité. Non seulement personne n'a été blessé mais les dégâts au véhicule sont insignifiants.

LYS
 UN ACCIDENT DE TRAVAIL. — Un charpentier, Julien Dillie, âgé de 33 ans, travaillant en construction de MM. Verin, est tombé d'un échafaudage et s'est blessé au côté droit. M. le docteur Derville lui a prescrit six jours de repos.

ANSTANG
 UN VOL DE LAPINS ET DE POULES. — Dimanche dernier dans la nuit, un voleur a dévalisé le clapier de M. Desplacques, bûcheron à Anstang, et a emporté trois lapins, puis continuant sa tournée la nuit suivante il réussit à pénétrer dans le poulailler de Mme Vro Pollet, où il aleva trois poules. Le lendemain en constatant le vol dont elle était victime, Mme Pollet trouva la casquette que le voleur avait laissée par mégarde. Elle s'offrit au garde-champêtre Deauville à porter ses soupçons sur un habitant du quartier. Elle fut aussitôt arrêtée et immédiatement amenée au moment où il allait être pris.

ANNAPES
 LES ELECTIONS MUNICIPALES. — La situation, un groupe de mécontents, disons-le tout de suite, un groupe radical-socialiste, trompant la bonne foi d'un certain nombre d'électeurs d'Annapes, a réussi dimanche dernier à créer la division dans cette commune. Arriver à empêcher le conseil sortant pour y faire entrer quelques autres, tel fut le but depuis longtemps poursuivi, car depuis longtemps il avait été décidé en comité secret qu'une liste revendicatrice serait formée aux élections municipales pour combattre la liste municipale de M. de Montalambert.

Le comité chercha d'abord à gagner à sa cause quelques conseillers sortants. Des lettres particulières leur furent adressées et dans la rue sur la conduite de ces nouveaux prétendants, les engageant à poser leur candidature pour la formation de la nouvelle liste. Ces lettres démontrèrent sans résultat, et les conseillers sortants, la veille du scrutin, refusèrent d'être déclarés inéligibles. Ils donnèrent leur consentement de figurer sur aucune autre liste que sur la liste municipale.

Toutefois, après une propagande soutenue de plusieurs jours à l'instar de la veille, dimanche matin, une liste radicale-socialiste paraissait, s'intitulant « Association républicaine », et ayant réuni douze noms pris un peu au hasard, parmi lesquels ceux de plusieurs personnes n'ayant nullement accepté de se déclarer candidats.

Un certain nombre d'électeurs dans la commune, peu au courant de ce qui se passait, s'étaient dit : Bah ! ce sera comme toujours... et n'allèrent pas voter, ou ne tentèrent aucune opposition. D'autres se hâtèrent de prendre leurs revendications plus ou moins inscrites en tête du programme socialiste, comme si ces revendications n'avaient jamais été examinées par le conseil sortant, comme si elles n'avaient pas déjà trouvé leur réalisation dans la commune.

La liste radicale-socialiste n'obtint aucun succès définitif, mais elle réussit à mettre en ballottage dix sièges parmi les vingt-et-un que compte le Conseil municipal. Le soir du scrutin cependant, l'on fit diffuser à la mairie d'Annapes et dans la rue sur la conduite de ces nouveaux prétendants, et les électeurs ne furent pas peu surpris d'entendre retentir pour la première fois avec les cris de : « Vive la Sociale » le chant révolutionnaire de l'Internationale.

L'élection de dimanche dernier a été pour quelques-uns une élection de mécontentement, elle a été pour la majorité des électeurs une élection d'avertissement. Ceux-ci une fois trompés ne se laisseront plus surprendre. Ils nous montrent dimanche prochain combien ils tiennent en estime l'administration municipale de leur commune, si feront triompher sagement les dix candidats présentés par leur maire, M. le comte de Montalambert.

LES REUNIONS D'ELECTEURS. — Une réunion à laquelle ont assisté MM. de Montalambert, maire d'aujourd'hui vendredi, vers huit heures du soir, au bourg d'Annapes, dans un estaminet du Bout du Village. Une députation du Conseil municipal sortant y rendra compte de son mandat, et examinera certaines questions particulières avant l'ouverture de la séance publique de dimanche prochain de l'Association radicale-socialiste.

Une seconde conférence est annoncée pour demain samedi au hameau du Marais.

ENTERREMENTS DU VENDREDI 11 MAI. — M. Joseph Dhalluin, 8 heures trois quarts, église du Sacré-Coeur, Tourcoing. — Mme Albert Bandet, née Léonia Banlet, 9 heures et demie, église Sainte-Elisabeth. — M. Charles Deland, 10 heures, église St-Sépulcre.

Communications.
 La commission administrative de la Société des Combattants de 1870-71 et l'Association rappelle aux combattants que la réunion mensuelle aura lieu dimanche 13 mai, à 6 heures du soir, café Pandore. Elle compte sur la présence de tous.

WATTRELOS

LA PATRIOTIE. — La répétition aura lieu demain soir, samedi, à neuf heures précises. Présence indispensable de tous les gymnastes.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE DOUBAI sont reçues à Tourcoing, au bureau du journal, 18, rue Nationale, à la librairie Watterwe, 39, rue Saint-Jacques.

LES GREVES
 Reprise du travail dans quelques usines. — Un journalier a repris le travail au travail ou la continuation de la grève.

La journée de jeudi a été beaucoup plus calme que la précédente. Dans la matinée, plusieurs reprises de travail se sont produites dans divers ateliers. On en signale quatre : chez MM. Siou, à la Marlière ; chez MM. Duvillier frères ; chez MM. L. et F. Mulliez frères et chez MM. Durillier Watine. Dans tous ces établissements, les ouvriers ont repris le travail aux anciennes conditions.

Aucun incident ne s'est produit dans la journée d'hier, les grévistes se sont très peu montrés. Nous avons parlé hier de l'incident survenu rue d'Anvers entre les grévistes et trois agents qui voulaient protéger un ouvrier auquel on faisait une « conduite ». Comme nous le lisons dans l'autre part, un procès-verbal a été rédigé à la charge d'un des auteurs de ces coups ; le nommé Louis Wauters, qui est en fuite ainsi qu'un de ses camarades.

Le scrutin sera ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir. Les listes serviront à pointer les noms des ouvriers qui viendront déposer un des deux bulletins qui leur aura été remis en arrivant.

Au surplus, voici le texte d'un avis municipal affiché jeudi après-midi :
 « Messieurs les ouvriers fleuristes et rattachés de l'industrie de la fleur sont informés que, pour répondre au désir exprimé par leurs délégués, il sera procédé demain vendredi, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, sans interruption, dans la salle du Conseil municipal (1er étage de l'Hôtel de Ville) à un vote secret, auquel pourront participer tous les ouvriers dont les noms figurent sur les listes qui ont été déposées à la Mairie.
 « Il sera remis à chaque votant deux bulletins portant les mentions :
 « Pour la reprise du Travail
 « Pour la continuation de la Grève.
 « Le bureau sera tenu par les délégués des grévistes.
 « Tourcoing, le 10 mai 1900.
 « Le Maire : G. DRON. »

ECHANTILLONS DE TISSUS. — La Chambre de Commerce française de Charleroi a envoyé à la Chambre de Commerce de Tourcoing une collection très intéressante et très complète de tissus de vente en Belgique tels que Vauglain, Vichy, Tartan, Coutil, Flanelle coton, Cotonnades, Zéphir, Dimette, Siamoise, serviottes, nappes et mouchoirs de poche, satin, laine, tissus teints, etc.

Les intéressés pourront visiter cette collection au secrétariat de la Chambre de Commerce, 78, rue Carnot, de onze heures à midi.

UN ENFANT DE SEPT ANS VICTIME D'UN ACCIDENT AU TILLOU. — Jeudi après-midi, vers cinq heures, un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences funestes, pour la petite victime, s'est produit au Tillou. Un enfant de sept ans, Louis Horent, demeurant rue de Renais, 16, jouait sur la passerelle située près du passage à niveau. Tout à coup, s'étant penché au-dessus du parapet, il perdit l'équilibre et tomba dans le vide d'une hauteur d'environ sept mètres.

L'enfant fut relevé aussitôt par les témoins de l'accident. On constata alors qu'il ne portait qu'une plaie contuse à la tête et s'était fait une luxation de l'épaula gauche. C'est miracle qu'il n'ait pas été tué sur le coup. Après avoir reçu des soins dans une maison voisine le petit Horent a été reconduit à son domicile en voiture.

ARRESTATION EN VERTU D'UN EXTRAIT DE JUGEMENT. — Jeudi matin, le service de la sûreté a mis en état d'arrestation, en vertu d'un extrait de jugement, un portefaix Lucidias Delannoy, âgé de 39 ans, sans domicile fixe. Cet homme avait été condamné à un mois de prison pour ivresse en récidive, par le tribunal correctionnel de Lille. Il a été écroué au Dépôt en attendant son transfert à la prison de cette ville.

L'AGRESSION DE GREVISTES CONTRE DES AGENTS DE POLICE. — Dans notre dernier numéro nous avons parlé de l'incident survenu mardi, à midi, rue d'Anvers à la sortie des usines. Trois agents avaient été attaqués par des grévistes. Dans la journée de mercredi un procès-verbal a été rédigé à la charge d'un des auteurs de ces coups : Louis Wauters. Celui-ci est en fuite.

VOL DE CHIENS. — Un procès-verbal a été rédigé à la charge de Arthur Ledoux, demeurant rue de la « Collin » n° 5 et Fernand Deruyter, demeurant rue du Chêne-Houpinne, qui s'étaient rendus coupables d'un vol de deux jeunes chiens, au préjudice de M. Plateau, messager à Mouvron.

UNE ARRESTATION POUR FRAUDE AU RISQUONS-TOUT. — Dans la matinée de jeudi, les douaniers de service au Risquons-Tout, ont arrêté un jeune homme de 17 ans, Henri Demeulemont, demeurant rue du Halot. Ce jeune homme portait six kilos d'allumettes belges, qu'il passait en fraude. Il a été remis entre les mains des gendarmes qui l'ont conduit à Lille.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. J.-L. Jacquart, un fleuriste, Jean Deckmink, âgé de 33 ans, demeurant rue de Valenciennes, a été blessé à la main droite par un éclat de bois en manœuvrant une planche de dix chariot. M. le docteur Schepens lui a ordonné un repos de huit jours.

— A la filature de M. Emile Leplat, Charles Rompette, âgé de 19 ans, s'échoua, demeurant rue Bonnevouille, 65 a été légèrement brûlé à la figure en serrant un tuyau de vapeur. Il a subi une incapacité de travail de dix jours. M. le docteur Deereumaux lui a donné des soins.

— En chargeant du mortier sur un tombereau, Léopold Snauroart, âgé de 41 ans, demeurant à Neuville, travaillant chez MM. Balenghien frères, plafonneurs, s'est fait une rupture musculaire à la région lombaire. Un repos de quinze jours lui a été prescrit par M. le docteur Hennart.

— Un homme de peine, Camille Dewas, âgé de 25 ans, demeurant rue Fin-de-la-Guerre, travaillant chez MM. Dumortier frères, fabricants d'huile, rue du Moulin, a été brûlé au pied gauche par de l'eau bouillante. M. le docteur Desbonnet a déclaré qu'il subirait une incapacité de travail de quinze jours.

Quincellerie, fers et métaux, P. SIX-LEBRUN, Place des Halles, Tourcoing. Articles de ménage, de cave et de jardins.
TORDEUSE de gazou « UNIVERSELLE », garantie robuste et très légère à conduire.
TORDEUSE à linge « L'OLYMPIEN », seule avec vis écartant les rouleaux à volonté, par suite seule pratique et inusable. 68209

MARQ-EN-BARCEUL
 Le scrutin de ballottage. — Nous apprenons que MM. Van Vlyssand, Louis Desmarchelier, et un certain Albin Fliouze, se représentent au scrutin de ballottage.

Nous ne pouvons qu'applaudir au courage de ces honorables habitants de Marcy qui ont subi une lutte contre les collectivistes et nous sommes persuadés que tous les électeurs du Pont, partisans du régime de l'ordre et du progrès, porteront leurs voix sur les quatre noms que nous venons de citer.

UNE CHUTE. — Un ouvrier charpentier au service de M. Thieffry, s'est blessé, le 23 mai, à 23 ans, demeurant à Marcy, est tombé d'une hauteur de quelques mètres ; il s'est donné aux genoux une violente contusion qui, de l'avis de M. le docteur Masson, nécessitera un repos de huit jours environ.

BONDUES
 LA CULTURE DU LIN. — Les cultivateurs de cette commune qui désirent participer aux primes accordées à la culture du lin, sont invités à en faire la déclaration à la Mairie avant le 1er juin prochain. L'ensemble des primes doit être de au moins huit hectares.

UN VOLEUR VOLE. — Jeudi matin, le domestique de M. Vanhedeboom, fabricant de chaises à Halluin, se rendait à Lille pour y faire un livraison de marchandises, passant au hameau du Demier à Fouches, à côté d'un charriot appartenant à M. Daniel Galand, entrepreneur, il s'empara du passage d'un fouet neuf.

Le domestique de M. Galand s'aperçut aussitôt du vol dont il avait été victime et se mit à la poursuite du voleur ; celui-ci se voyant pris d'être atteint, prit prendre à son attelage, ne fut grande allure. A un moment donné, il s'arrêta, se retourna et se précipita sur le voleur, faisant partie du chargement, glissa du camion du chariot et tomba sur le sol où il ne brisa complètement. Le conducteur ne s'aperçut pas de la méaventure dont il venait d'être victime et continua sa route vers Lille. Le berceau a été donné au « Bon fermier ».

Galand a déposé une plainte.

HALLUIN
 UNE DESCENTE DU PARQUET. — Jeudi matin, le Parquet de Lille, représenté par M. Brosson, juge d'instruction, s'est rendu à Halluin, où, accompagné de M. Toutain, commissaire de police, a procédé à une perquisition chez un fraudeur du nom de Henri Dhalluin, rue de la Montagne, 5, impliqué dans plusieurs affaires de fraude très importantes. Nous croyons savoir que cette perquisition s'est terminée sans succès. M. Brosson est reparti à Halluin, vers 10 heures. M. Brosson en est revenu à midi.

SUCCES D'UN HALLUINOIS. — On nous apprend que M. Jean Louis Malot, d'Halluin, dessinateur-graveur, vient d'être nommé directeur des concours des ouvriers d'art, à Lille. Il a obtenu 49 points sur 50.

SCRUTIN DE BALLOTAGE. — (1re section). — L'avis suivant a été placé :
 « Le Maire, en vertu de la loi, a l'honneur d'annoncer que le scrutin de ballottage aura lieu le dimanche 13 mai 1900, à 9 heures du matin, au domicile de M. le Maire, 10, rue de Valenciennes, à Tourcoing, à un second tour de scrutin, l'élection de cinq membres du Conseil municipal dans la 1re section.
 Les électeurs ayant servi au 1er tour de scrutin serviront pour le second tour. »

BOUSBEQUE
 AVIS AUX CULTIVATEURS. — Une affiche émanant de la préfecture, informe les cultivateurs qui auraient ensemencé du lin, qu'ils peuvent en faire la déclaration à la Mairie jusqu'au 1er juin prochain. Les intéressés qui désirent obtenir la prime accordée à cette culture.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS
 Les amis et connaissances de la famille VAN DEN HENDE, HAMY qui, par oubli, n'auraient pas été avisés de faire part du décès d'Antoinette Van Den Hende, décédée à Roubaix, le 10 mai 1900, à l'âge de 60 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux funérailles qui auront lieu à Roubaix, le samedi 12 mai, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre Motte.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le vendredi 11 mai 1900, à 9 h. 1/2, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur CHARLES-HENRI DELANOE, ingénieur des arts et manufactures, vice-président de l'Association amicale des anciens et vœux de l'École Centrale des arts et manufactures, groupe du Nord et des Pas-de-Calais, ancien capitaine de mobiles en 1870, décédé subitement en son domicile, 100, dans sa 60e année, muni des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNEBRES DESCHAMPS-BENOIST
 61, 63, rue de Valenciennes, Roubaix. Téléphone. Magasin et fabrique de pompes funèbres en tous genres. Décorations et ornements de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 54373

TRIBUNAUX
 TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
 Audience du jeudi 10 mai 1900
 Présidence de M. Six, vice-président
 Le vol à l'Abattoir de Tourcoing

L'affaire qui a abouti au renvoi d'un inculpé devant le Tribunal à la suite d'une minutieuse instruction de M. Prud'homme, juge à Lille, en traitement des plus curieuses et à un caractère étrange.

Le prévenu est un jeune homme de 19 ans, emballeur, demeurant à Tourcoing, rue du Château, il est détenu. L'ordonnance relève un vol de deux moutons et la tentative de vol d'un troisième.

Voici les faits. M. Delattre, commissaire de police, avait appris le jeudi saint qu'un vol avait été commis à l'Abattoir de Tourcoing dans la nuit suivante ; un bœvier du nom de Godofroid, qui ne travaillait six semaines à l'abattoir, avait reçu de lui des propositions pour tenter un coup fameux, il avait averti la police. M. Delattre résolut d'établir une surveillance active ; dans la nuit, en effet, il aperçut six ou escaudait le mur, plaçant dix moutons sur une brouette et s'apprêtait à en prendre un autre, lorsque, apercevant la police, il s'empressa de fuir vers la grille ; on l'arrêta séance tenante. De ces choses sont venues à l'esprit de M. Delattre et le surveillance de l'abattoir, M. Gustave Derrin, Godofroid, de son côté, est venu déclarer que Six lui avait offert 10 francs pour venir avec lui voler à l'abattoir ; qu'après avoir tout fait disposer pour le pincer, il l'a aidé à escalader le mur.

Emile Six nie avoir eu l'idée de voler et, naturellement, essaie de tout rejeter sur le témoin Godofroid ; c'est ce dernier qui, dit-il, lui aurait offert 10 francs pour venir chercher une charrette et la conduire en ville, indiquer, et comme M. le président lui fait observer que même, suivant sa version, il serait tout au moins complice par aide et assistance, il ne trouve rien à répondre sinon que c'est le fait d'être canaille pour lui rendre un piège comme ça.

L'idée du piège n'a pas eu d'effet sur le tribunal, d'autant que Six, qui avait tout à fait été condamné, est très mal noté par la police, laquelle le représente comme un voleur très rusé, un sujet dangereux et vicieux.

Aussi Six est-il condamné à six mois d'emprisonnement.

UN ACCIDENT DE VOITURE A LILLE. — Nous avons déjà parlé de cette affaire qui, la première fois, amenant le prévenu Joseph Agassé sous la prévention de vol. Cet homme se trouvant en compagnie d'un voleur, avait trouvé très spirituel de sauter sur le camion d'un sieur Theeten, camion abandonné un instant par son conducteur devant l'usine à gaz de la rue Charles-de-Mussart et de partir au grand galop. Après avoir parcouru une immense étendue, toujours à

table renards !... Annaic s'éroulant au milieu de ces ruines, tombant à la renverse dans l'abîme... Pendant ses quatre heures de sommeil, il avait eu tout cela devant les yeux ; et l'affreux souvenir le surprenait à son réveil, avec une angoisse que l'abîme n'eût pas été suffisant... Si Annaic allait disparaître, l'accuser devant tous, détruire son laborieux échafaudage !...

Mais non ; personne ne pouvait plus lui arracher ce nom, cette situation qui était bien définitivement à lui :
 — Je rends le bonheur à trop de gens pour qu'on doute encore de moi. Il ferait beau voir, par exemple, qu'on essayât de détromper Dominique !

Il jetait un coup d'œil sur ses vêtements qu'il se serait attendu à retrouver mouillés, souillés de vase... Les vêtements étaient bien rangés sur sa chaise, extraordinairement nettoyés, astiqués. Dominique n'avait pas dû se coucher avant minuit.

— Tandis que moi, je n'en pouvais plus !
 Mais ces quatre heures de repos l'avaient remis. Son corps était passé par bien d'autres épreuves. Il alla écouter à la porte de la baronne